Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1260

Artikel: Découvrons les préfets
Autor: Pahud, Claude
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025440

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CANTON DE VAUD

Découvrons les préfets

Tout d'abord un commentaire anodin relevé dans la presse après le premier tour des élections au Conseil d'Etat vaudois: Jean-Claude Mermoud glisse à l'oreille du journaliste que les radicaux ont menacé l'UDC de ne plus renouveler leurs deux postes de préfets s'ils ne se désistaient pas au deuxième tour.

LA RÉPUBLIQUE DES PETITS COPAINS

Règlement d'administration de l'ordre judiciaire du 7 juillet 1992

art. 84. Les juges et juges suppléants des tribunaux de district sont nommés sur préavis de la délégation, après consultation du président, du préfet et des députés du ou des arrondissements électoraux du district.

art. 85. Les juges de paix, assesseurs et assesseurs suppléants des justices de paix sont nommés sur préavis de la délégation, après consultation de la justice de paix, du préfet et des députés de l'arrondissement électoral dont fait partie le cercle. (...)

(*cp*) Ces postes sont le cadeau donné traditionnellement en signe de bonne entente à un allié fidèle et docile. Deux lignes pas plus sur ce sujet; il doit s'agir d'une pratique si «naturelle» qu'on se demande pourquoi s'y attarder.

Voyons pourtant de plus près. Il y a dix-neuf préfets dans le canton, un par district. Ce sont de hauts fonctionnaires, des magistrats, des notables qui sont le relais de l'Etat. Sous l'autorité administrative du Chef de l'Intérieur et de la santé publique, ce super-shérif surveille, entre autres attributions, la gestion des communes; il veille au maintien de l'ordre, il assermente médecins, cantonniers, géomètres, garde-chasse et garde-pêche. Il a aussi la compétence pour infliger des amendes, jusqu'à 20 000 francs; il veille à l'exécution des prescriptions concernant la police du commerce, des étrangers, les loteries et les lotos, le commerce du bétail et la vente du tabac au détail. Homme à tout faire, il dispense ses bons offices: il œuvre bénévolement pour régler à l'amiable des conflits publics ou privés. «Guide», «refuge», ce notable si vaudois est «cette image parfois imprécise, mais toujours rassurante de l'un des siens qui parle la même langue, ou, mieux encore, qui le comprend à demi-mot». (Jean-Jacques Bolens, ancien président de la confrérie des préfets vaudois, in *Annuaire officiel du canton de Vaud*).

La proportionnalité? Connaît pas!

Ce Vaudois notable est aussi un homme influent, il donne son préavis au Conseil d'Etat et au Tribunal Cantonal lors de la nomination de certains fonctionnaires et magistrats de son district. (voir marge)

La nomination d'une personnalité si importante et centrale devrait, semble-t-il, refléter la diversité du peuple vaudois sur un mode qui respecte la proportionnalité. Qu'en est-il? Disons tout d'abord qu'il n'y a qu'une préfète, nommée à Avenches, depuis le mois de mai de cette année. Mais Denise Pignard, radicale, souhaite se faire appeler «Madame le Préfet», selon *La Nouvelle Revue* du 7 juin. Nous trouvons encore deux substitutes; peut-être seront-elles un jour préfètes, mais ce n'est pas automatique. De quel parti est le préfet? Disons le d'emblée, le préfet est radical. Il est parfois UDC, libéral, très rarement socialiste (le seul actuellement est lausannois, où la fonction de Préfet est moins considérée, – parce que moins visible), il n'est jamais écologiste ou popiste, bien sûr.

La répartition des postes de préfets respecte donc bien peu l'état des forces en présence dans le canton. Chasse gardée de la droite, l'institution des préfets est une des clés de voûte de l'édifice radical, protégée par le 5-2 ou le récent 4-3 du Conseil d'Etat. (Car c'est le Conseil d'Etat qui nomme les préfets, avais-je oublié de vous dire).

Or cette semaine, cette majorité arrogante, si peu partageuse de ses préfets, se retrouve minoritaire à l'exécutif. Aurons-nous demain, dans nos villes et dans nos campagnes, des préfètes roses, rouges, vertes? Sauront-elles, sauront-ils nous rassurer et nous guider? Calmons-nous. Nommés pour quatre ans, les préfets sont désignés à l'automne qui suit le renouvellement complet du Conseil d'Etat, c'est-à-dire dans deux ans; pas de nominations donc, à moins de départs à la retraite. ■

Médias

(*cfp*) Comment naît le fascisme? C'est ce qu'a tenté d'étudier et de simuler un pédagogue américain avec ses élèves il y a quelques années. L'expérience fut douloureuse parce qu'elle fut prise au sérieux par les jeunes. Il y a eu un livre, une pièce de théâtre et un film. Une adaptation a été jouée au théâtre de Saint-Gall l'an passé. Elle a été filmée et a passé sur le petit écran de la DRS à l'heure des jeunes, la veille de Pentecôte. Pris dans la logique de la discipline aveugle, la plupart des élèves participent activement. Seule la première de classe résiste. Elle est mise à l'écart. Un incident important amène la fin de l'expérience. «La vague», c'est le nom du mouvement qui avait envahi la classe, l'école et pourquoi pas la ville si un terme n'avait pas été mis à son activisme.

Les journaux, pour vivre mieux grâce aux annonces, publient des suppléments réguliers ou occasionnels. L'influente *Neue Zürcher Zeitung* est experte dans l'art de placer la publicité qui lui est confiée dans un environnement bien ciblé. C'est pourquoi elle édite chaque année un nombre élevé de suppléments occasionnels, il y en aura une douzaine jusqu'à la fin de l'année. A titre d'exemple, voici quelques sujets annoncés: la visite zurichoise de Churchill (il y a cinquante ans), la Région Lac Léman, l'ouverture de la N3 Bâle-Zurich.